

Critérium Championnat Départemental B293, RCB, Catamarans intersérie, Grade : 5B
Date : 26 novembre 2017
Lieu : Fouesnant

Autorité Organisatrice : Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille CNFC

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe B pour les Windsurfs
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en catamarans intersérie, Winsurf B293 et RCB.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis,
Si location de Catamaran, le formulaire de pré-inscription doit être adressé au plus tard le 22/11/2017
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent la présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile compétition valide ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
catamaran	20 euros
location+inscription	25 euros
B293, RCB	10 euros

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
 Jour et date : 26 novembre 2017 de 09h30 à 10h30
- 5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26/11/17	11H30	Catamarans, Windsurf

- 5.4 Le jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [15h00].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : raid ou construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

1course minimum devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement sportif du CDV 29

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Les entraîneurs désireux de faire partie du dispositif de sécurité sont priés de se faire connaître

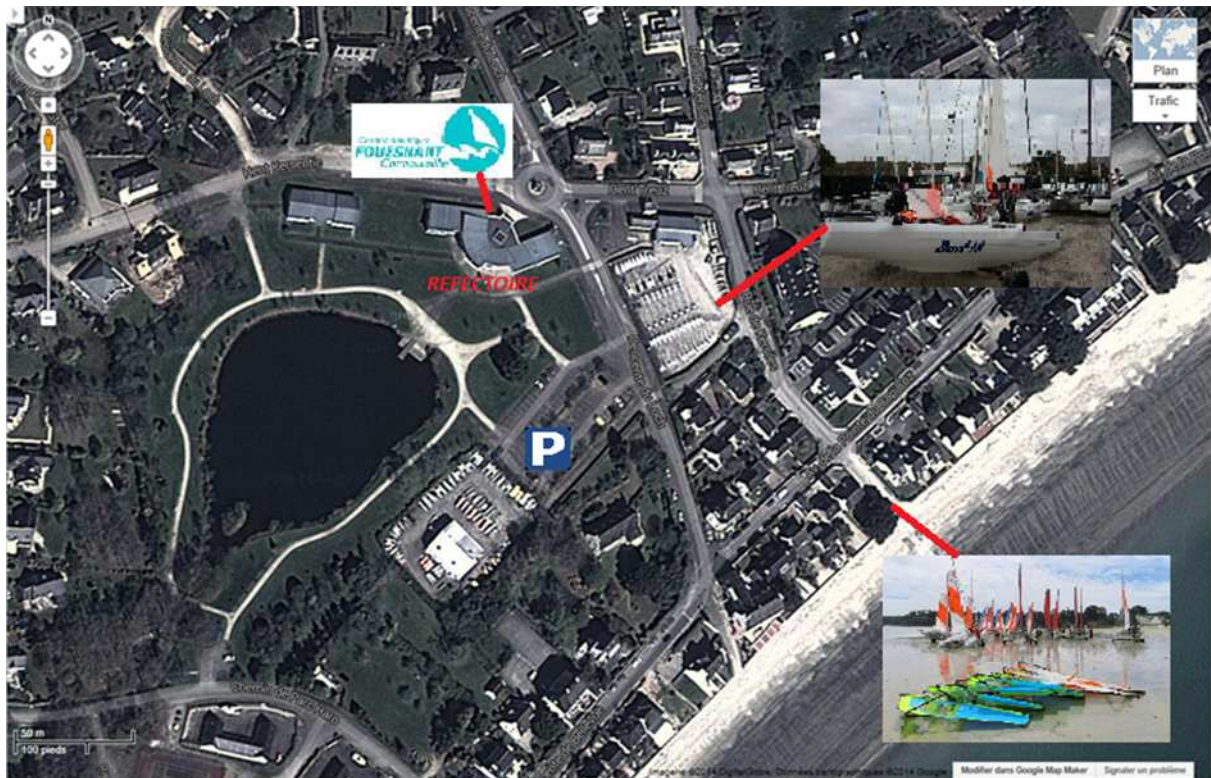
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :






Centre Nautique Fouesnant Cornouaille

1 CHEMIN DE KERSENTIC 29170 FOUESNANT

TÉL. 02 98 56 01 05 FAX 02 98 56 65 54

contact@cnfc.fr



 DIMANCHE 26	Basse mer	03h19	2.20m		 Lune gibbeuse croissante
	Pleine mer	09h28	4.10m		
	Basse mer	15h54	2.15m		
	Pleine mer	22h06	3.85m		
				 Sainte Delphine	

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



Bulletin d'inscription si location de bateau

Barreur

Nom : Prénom : Club :

Date de naissance : n° de licence :

Equipier

Nom : Prénom : Club :

Date de naissance : n° de licence :

*Supports :

CATAMARAN

- Benjamin (2007-2008-2009) TOPAZ 14 / Colibri
- Minimes (2006-2005-2004) Twincat 15/ Topaz 14
- Espoir (2003-1998)

(*cochez la case correspondante) *le plus agé défini la série de régates*

Pré-inscriptions à retourner avant le mercredi 22 novembre 2017

Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille
1, chemin de kersentic
29170 Fouesnant
Tél. : 02.98.56.01.05
Fax : 02.98.56.65.54
[e-mail : contact@cnfc.fr](mailto:contact@cnfc.fr)

Classe	Montant
[windsurf]	[10€]
[catamaran]	[20€]
[location+inscription]	[25€]